Envoyé en préfecture le 18/11/2019
Reçu en préfecture le 18/11/2019
Affiché le 18/11/2019
ID : 013-211300975-20191114-DELIB105_19-DE

SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 14 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à 18H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
M. Dominique TEIXIER - Maire de la Commune

Présent(s) : Mmes et MM. TEIXIER Dominique - LEXCELLENT Marie-Rose - BERTON Christian - HENRY Mireille - PETITJEAN Daniel - DOUMENC Pierre - NIEDEROEST Henri - JACQUOT Rémy - VULPIAN Claude - BARTHELEMY Marie-Amélie - BERNOT Georges - NIOX Christian - AMSELEM Martine - MANELLI André - TOSI Michel - GUIGUE Annie - LAUFRAY Christophe - ORIOL Anne-Claire - CUCCIA Andrée - BONO Guy - SANTILLI Jérôme - CARGNINO André

Absents excusés avec pouvoir : GILLES Christine - BOUYA Corine - CELLARIER Myriam - VASSEUR Daniel - de CHAZERON-FELICI Nathalie - GUIBERT-ESTIENNE Marion –ARROUCHE-CLERC Mounia - MICHEL Françoise - SCHMITT Corine

Absent(s) excusé(s) : POOS Julien - FERRIERE Philippe

Le secrétariat a été assuré par : Mme LEXCELLENT

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	31
Vote pour :	31
Vote contre :	/
Abstention :	/

N°105/19- Ouverture d'un poste de vacataire pour l'accompagnement psychologique des agents

Rapporteur : M. BERNOT

Nomenclature : 4.2

Envoyé en préfecture le 18/11/2019
Reçu en préfecture le 18/11/2019
Affiché le 18/11/2019
ID : 013-211300975-20191114-DELIB105_19-DE

La commune souhaite mettre en place des actions avec une psychologue, qui assurera ponctuellement l'accompagnement psychologique des agents en difficultés.

Ces missions seront assurées lors de vacations, dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux et du plan d'actions mis en place par la commune.

Il sera notamment proposé pour les agents ayant des difficultés :

- Un accompagnement individuel d'agent qui rencontre un problème particulier (décès, agression...)
- Une animation d'un groupe de parole avec le personnel

Pour ce faire, il convient créer le poste de vacataire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de créer 2 types de vacations :

- Vacation pour un entretien individuel avec un agent rémunéré 40 euros par séance,
- Vacation pour animation d'un groupe de parole de 15 agents maximum rémunérée 150 euros par heure.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

Ouï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 14 novembre 2019.

MAIRIE DE ST-MARTIN-DE-CRAU (B.-du-Rh.)

Dominique TEIXIER
Le MAIRE

Nomenclature : 4.2